

# Journal officiel

## de l'Union européenne

C 276



Édition  
de langue française

Communications et informations

55<sup>e</sup> année  
13 septembre 2012

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
<b>II Communications</b>		
COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE		
<b>Commission européenne</b>		
2012/C 276/01	Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE — Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection <sup>(1)</sup> .....	1
<b>IV Informations</b>		
INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE		
<b>Commission européenne</b>		
2012/C 276/02	Taux de change de l'euro .....	5
INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES		
2012/C 276/03	Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries .....	6
2012/C 276/04	Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries .....	7

**FR**

Prix:  
3 EUR

<sup>(1)</sup> Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, sauf en ce qui concerne les produits relevant de l'annexe I du traité

(suite au verso)

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire ( <i>suite</i> )	Page
2012/C 276/05	Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries .....	8

---

V Avis

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

**Commission européenne**

2012/C 276/06	Appel à propositions en application du programme de travail du 7 <sup>e</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration .....	9
---------------	---	---

**Office européen de sélection du personnel (EPSO)**

2012/C 276/07	Avis de concours généraux .....	10
---------------	---------------------------------	----



## II

(Communications)

## COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du TFUE****Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE, sauf en ce qui concerne les produits relevant de l'annexe I du traité)

(2012/C 276/01)

Date d'adoption de la décision	25.7.2012	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.31651 (N 423/10)	
État membre	Italie	
Région	Lazio	Régions non assistées
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Amalattea SpA-ISA SpA	
Base juridique	Legge n. 662 del 3 dicembre 1996, art. 2, comma 132; Delibera CIPE n. 65 del 31 luglio 2009.	
Type de la mesure	Aide individuelle	Amalattea SpA
Objectif	Capital-investissement	
Forme de l'aide	Autres formes de prises de participation	
Budget	Budget global: 2,50 Mio EUR	
Intensité	0 % — Mesure ne constituant pas une aide	
Durée	—	
Secteurs économiques	Culture et production animale, chasse et services annexes	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	ISA SpA Via Palestro 64 00185 Roma RM ITALIA	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>

Date d'adoption de la décision	19.7.2012	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.33555 (11/N)	
État membre	Roumanie	
Région	—	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Acordarea de compensații reprezentând contravaloarea masei lemnoase pe care proprietarii nu o recoltează datorită funcțiilor de protecție stabilite prin amenajamente silvice, necesare acoperirii costurilor reclamate de gestionarea durabilă a pădurii	
Base juridique	<p>Proiect de Hotărâre pentru aprobarea Normelor metodologice de acordare, utilizare și control a ajutorului de stat pentru compensații reprezentând contravaloarea masei lemnoase pe care proprietarii nu o recoltează datorită funcțiilor de protecție stabilite prin amenajamente silvice, necesare acoperirii costurilor reclamate de gestionarea durabilă a pădurii;</p> <p>Articolul 4 litera (s) punctul 11, articolele 5 și 6 din Ordonanța Guvernului nr. 14/2010 privind măsuri financiare pentru reglementarea ajutoarelor de stat acordate producătorilor agricoli, începând cu anul 2010, aprobată cu modificări și completări prin Legea nr. 74/2010, cu modificările și completările ulterioare;</p> <p>Prevederile Hotărârii Guvernului nr. 1284/2007 privind declararea ariilor de protecție specială avifaunistică ca parte integrantă a rețelei ecologice europene Natura 2000 în România, Ordinul ministrului mediului și dezvoltării durabile nr. 1964/2007 privind instituirea regimului de arie naturală protejată a siturilor de importanță comunitară, ca parte integrantă a rețelei ecologice europene Natura 2000 în România, precum și reglementările din domeniul silviculturii cu privire la amenajarea și gestionarea pădurilor cu funcții speciale de protecție. [...]</p>	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Sylviculture	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 258 Mio RON Budget annuel: 86 Mio RON	
Intensité	100 %	
Durée	jusqu'au 31.12.2013	
Secteurs économiques	Sylviculture et exploitation forestière	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministerul Mediului și Pădurilor Bd. Libertății nr. 12, sector 5 București ROMÂNIA	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>

Date d'adoption de la décision	13.7.2012	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34243 (12/N)	
État membre	Chypre	
Région	Cyprus	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Καθεστώς κρατικών ενισχύσεων για τις ζημιές στους τομείς της γεωργοκτηνοτροφίας, ένεκα της έκρηξης στη Ναυτική Βάση «Αντιστράτηγος Ευάγγελος Φλωράκης» στο Μαρί, στις 11 Ιουλίου 2011	
Base juridique	Απόφαση του Υπουργικού Συμβουλίου για το καθεστώς με ημ. 20 Δεκεμβρίου 2011 η οποία θα τεθεί σε ισχύ μετά την έγκριση του καθεστώτος από την Ευρωπαϊκή Επιτροπή	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Calamités naturelles ou autres événements extraordinaires	
Forme de l'aide	Subvention directe	
Budget	Budget global: 0,10 Mio EUR Budget annuel: 0,10 Mio EUR	
Intensité	100 %	
Durée	jusqu'au 31.12.2012	
Secteurs économiques	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules, Élevage d'ovins et de caprins	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Τμήμα Γεωργίας Υπουργείο Γεωργίας, Φυσικών Πόρων και Περιβάλλοντος 1411 Λευκωσία/Nicosia ΚΥΠΡΟΣ/CYPRUS	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>

Date d'adoption de la décision	1.8.2012	
Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34959 (12/N)	
État membre	Italie	
Région	Emilia-Romagna	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Delibera di giunta regionale n. 619/2012 recante «Legge 24 dicembre 2004, n. 313 recante disciplina dell'apicoltura. Istituzione nuovo regime in relazione agli Orientamenti Comunitari per gli aiuti di Stato nel settore agricolo e forestale 2007-2013. Approvazione criteri e modalita' per la concessione di contributi relativi agli investimenti nelle aziende»	
Base juridique	DGR n. 619/2012 Legge n. 313/2004 — Disciplina dell'apicoltura — Decreto del Ministero delle politiche agricole, alimentari e forestali del 10 gennaio 2007	
Type de la mesure	Régime d'aide	—
Objectif	Investissements dans les exploitations agricoles, Secteur de l'élevage	
Forme de l'aide	Autres — Contributo in conto capitale	
Budget	Budget global: 0,16 Mio EUR	
Intensité	60 %	
Durée	jusqu'au 30.6.2014	
Secteurs économiques	Élevage d'autres animaux	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Regione Emilia Romagna, Assessorato Agricoltura Economia Ittica, Attivita' Faunistico Venatorie Viale della Fiera 8 40127 Bologna BO ITALIA	
Autres informations	—	

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

<http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm>

## IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET  
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

## COMMISSION EUROPÉENNE

Taux de change de l'euro <sup>(1)</sup>

12 septembre 2012

(2012/C 276/02)

## 1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,2896	AUD	dollar australien	1,2322
JPY	yen japonais	100,45	CAD	dollar canadien	1,2566
DKK	couronne danoise	7,4541	HKD	dollar de Hong Kong	10,0006
GBP	livre sterling	0,80170	NZD	dollar néo-zélandais	1,5739
SEK	couronne suédoise	8,4735	SGD	dollar de Singapour	1,5844
CHF	franc suisse	1,2083	KRW	won sud-coréen	1 453,36
ISK	couronne islandaise		ZAR	rand sud-africain	10,7313
NOK	couronne norvégienne	7,4070	CNY	yuan ren-min-bi chinois	8,1592
BGN	lev bulgare	1,9558	HRK	kuna croate	7,4070
CZK	couronne tchèque	24,440	IDR	rupiah indonésien	12 343,39
HUF	forint hongrois	283,33	MYR	ringgit malais	3,9640
LTL	litas lituanien	3,4528	PHP	peso philippin	53,583
LVL	lats letton	0,6961	RUB	rouble russe	40,4920
PLN	zloty polonais	4,0927	THB	baht thaïlandais	39,926
RON	leu roumain	4,5010	BRL	real brésilien	2,6036
TRY	lire turque	2,3284	MXN	peso mexicain	16,7652
			INR	roupie indienne	71,2230

<sup>(1)</sup> Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries**

(2012/C 276/03)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche <sup>(1)</sup>, une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	10.8.2012
Durée	10.8.2012-31.12.2012
État membre	Belgique
Stock ou groupe de stocks	ANF/8ABDE.
Espèce	Baudroie ( <i>Lophiidae</i> )
Zone	VIII a, VIII b, VIII d et VIII e
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	FS22TQ43

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.



**Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries**

(2012/C 276/04)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche <sup>(1)</sup>, une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	10.8.2012
Durée	10.8.2012-31.12.2012
État membre	Belgique
Stock ou groupe de stocks	WHG/08.
Espèce	Merlan ( <i>Merlangius merlangus</i> )
Zone	VIII
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	FS23TQ43

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.

**Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries**

(2012/C 276/05)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche <sup>(1)</sup>, une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	10.4.2012
Durée	10.4.2012-31.12.2012
État membre	Espagne
Stock ou groupe de stocks	COD/1N2AB.
Espèce	Cabillaud ( <i>Gadus Morhua</i> )
Zone	Eaux norvégiennes des zones I et II
Type(s) de navires de pêche	—
Numéro de référence	FS24TQ44

<sup>(1)</sup> JO L 343 du 22.12.2009, p. 1.

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Appel à propositions en application du programme de travail du 7<sup>e</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration**

(2012/C 276/06)

Avis est donné du lancement d'un appel à propositions au titre du programme de travail du 7<sup>e</sup> programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013).

Les soumissionnaires sont invités à présenter des propositions pour l'appel suivant, dans le cadre du **programme spécifique Coopération: technologies de l'information et des communications: FP7-ICT-2013-X**.

La documentation relative à l'appel et indiquant les délais et le budget est disponible sur le site web:

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/home>

---

# OFFICE EUROPÉEN DE SÉLECTION DU PERSONNEL (EPSO)

## AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

(2012/C 276/07)

L'Office européen de sélection de personnel (EPSO) organise les concours généraux:

- EPSO/AD/244/12 — Administrateurs croates (AD 5)
- EPSO/AD/245-246/12 — Chefs d'unité (AD 9/AD 12) de langue croate dans le domaine de la traduction

Les avis de concours sont publiés exclusivement en allemand, en anglais et en français, au Journal officiel C 276 A du 13 septembre 2012.

Des informations complémentaires se trouvent sur le site de l'EPSO <http://www.eu-careers.info>

---







## Prix d'abonnement 2012 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 310 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	840 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	100 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

## Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

[http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)

**EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.**

**Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>**

